



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Ville de Peille

Département des
Alpes-Maritimes

Arrondissement
de Nice

Délibération
n°2025_98

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents :
12

Nombre de votants :
15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Michelle NOERO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, M. Adrien ARSENTO, Conseillers Municipaux

A donné procuration :

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire.

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale.

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Absents excusés : Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Sébastien GOUBELY, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

Objet de la délibération : Suppression de 12 emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02/10/2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 09 septembre 2025 sur les suppressions d'emplois.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250915-2025_98-DE
Reçu le 16/09/2025

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de 12 emplois permanents à temps complet et temps non complet dans différentes filières de la fonction publique territoriale, conformément au tableau ci-dessous ;

Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi à TC ou TNC à supprimer	Délibérations Créant les postes	Motifs
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	1	2023-44	Poste vacant
C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif	1	2002-117 modifié par 2024-117	Poste vacant
FILIÈRE TECHNIQUE					
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	1 1	2022-19 2023-43	Postes vacants
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2	2022-20 2024-12	Poste vacant
C	Adjoint technique	Adjoint technique	4 temps complet	2021-130	Poste vacant
FILIÈRE ANIMATION					
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	2024-115	Poste vacant
FILIÈRE SOCIALE					
C	ATSEM	ATSEM	1	05/01/2007	Poste vacant
TOTAL			12		

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250915-2025_98-DE
Reçu le 16/09/2025

En conséquence de quoi, il résultera que le tableau des effectifs sera modifié comme ci-dessous :

Filière : ***ADMINISTRATIVE***

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif
Grade : Adjoint administratif Principal 1^{er} classe ancien effectif: **5**
nouvel effectif: **4**

Cadre d'emplois : Adjoint administratif
Grade : Adjoint administratif ancien effectif: **2**
nouvel effectif: **1**

Filière : ***TECHNIQUE***

Cadre d'emplois : Adjoint technique
Grade : Technicien Principal 1^{er} classe ancien effectif: **5**
nouvel effectif: **3**

Cadre d'emplois : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique Principal de 2e classe ancien effectif: **5**
nouvel effectif: **3**

Cadre d'emplois : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique ancien effectif: **18**
nouvel effectif: **14**

Filière : ***SOCIALE***

Cadre d'emplois : Agent spécialisé des écoles maternelles
Grade : ATSEM principale 1^{er} classe ancien effectif: **4**
nouvel effectif: **3**

Filière : ***ANIMATION***

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation ancien effectif: **2**
nouvel effectif: **1**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la modification du tableau des effectifs comme proposée ci-dessus.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250915-2025_98-DE
Reçu le 16/09/2025

Fait et délibéré en séance le 15 septembre 2025

la secrétaire de séance
Nicole OUDINOT

le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.